

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 19/400 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ACCORDANT UN MANDAT SPECIAL A UNE DELEGATION DE L'ASSEMBLEA DI
A GIUVENTU DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT
A SANTA SEVERA EN ITALIE**

**ACCITTENDU UN MANDATU SPICIALI ATTRIBUITU A UNA DILIGAZIONI DI
CUNSIGLIERI DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU IN U QUADRU DI UN
SPIAZZAMENTU A SANTA SEVERA IN ITALIA**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 novembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Pierre-Jean LUCIANI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Charles ORSUCCI, Marie SIMEONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016 approuvant la création d'une Assemblée des Jeunes de Corse / Assemblea di a Giuventù di a Corsica,
- VU** la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives,
- VU** la délibération n° 18/525 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2018 approuvant, dans le cadre du renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù, les modifications relatives à son organisation et à son fonctionnement sur la base de l'expérience acquise lors de sa première mandature,
- VU** la délibération n° 19/114 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2019 prenant acte du renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù et de sa composition pour sa deuxième mandature (2019-2021),
- VU** la délibération n° 19/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 prenant acte du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù pour la mandature 2019-2021,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ACCORDE un mandat spécial à une délégation de Conseillers de l'Assemblea di a Giuventù pour participer à une rencontre organisée par la Conférence des Régions Périphériques Maritimes à Santa Severa en Italie les 13, 14 et 15 décembre 2019.

Cette délégation étant composée :

- des deux vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù,

- des présidents des groupes ou de leur représentant(e).

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 novembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail stroke, positioned above the name Jean-Guy TALAMONI.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

MANDATU SPICIALI ATTRIBUITU A UNA DILIGAZIONI
DI CUNSIGLIERI DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU IN U
QUADRU DI UN SPIAZZAMENTU A SANTA SEVERA
IN ITALIA

MANDAT SPECIAL ACCORDE A UNE DELEGATION
DE CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU
DANS LE CADRE D'UN DEPLACEMENT A SANTA SEVERA
EN ITALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

MANDATU SPICIALI ATTRIBUITU A UNA DILIGAZIONI DI CUNSIGLIERI DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU

*da participà à a riunioni di i rapprinsintanti di i cunsigli righjunali di a ghjuvantù in
Santa Severa, Lazio.*

MANDAT SPECIAL ACCORDE A UNE DELEGATION DE CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU

Participation à la réunion des représentants de conseils régionaux de la jeunesse à
Santa Severa, Lazio

La Commission Interméditerranéenne « *Cohésion économique et sociale* » de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes souhaite, dans le cadre de ses travaux, organiser des échanges consacrés à la citoyenneté active en Méditerranée.

Cette rencontre, prévue les 13,14 et 15 décembre à Santa Severa dans la Région du Lazio, aura pour objet d'une part, de structurer un réseau ayant la charge de représenter les besoins de la jeunesse méditerranéenne et, d'autre part, d'initier une démarche de consultation régulière de ce même réseau sur des thématiques identifiées à cette occasion.

L'Assemblea di a Giuventù, organe consultatif de la Collectivité de Corse représentant la jeunesse insulaire, aura donc l'opportunité de porter la voix de celle-ci auprès de nombreux représentants de la jeunesse méditerranéenne. Pour ce faire, une délégation composée des deux vice-présidents ainsi que des représentants des groupes en présence doit être constituée.

Auquel cas, je vous propose de leur délivrer un mandat spécial afin de permettre la concrétisation de cette importante réunion.

A cet égard, il convient de préciser qu'il s'agit ici du premier déplacement extérieur de la mandature 2019-2021, que le logement est pris en charge par l'organisateur et que les frais de déplacement seront imputés sur le budget alloué à l'Assemblea di a Giuventù.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.